

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Honigum

Date d'impression: 29.12.2010

MSDS: 5010

Page 1 de 4

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

Honigum

Identification de la société productrice

| | | | |
|------------|--|----------|------------------------|
| Société: | DMG Chemisch-Pharmazeutische Fabrik GmbH | Téléfax: | +49. (0) 40. 84006-222 |
| Rue: | Elbgaustraße 248 | e-mail: | info@dmg-dental.com |
| Lieu: | D-22547 Hamburg | | |
| Téléphone: | +49. (0) 40. 84006-0 | | |
| Internet: | www.dmg-dental.com | | |

2. Identification des dangers**Classification**

Phrases-R:
Nocif pour les organismes aquatiques.

Dangers les plus importants

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

3. Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique (Mélange)**

Pâte

4. Premiers secours**Après inhalation**

non applicable

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyen d'extinction approprié**

Jet d'eau en aspersion. Poudre d'extinction. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Les précautions individuelles**

Porter un vêtement de protection approprié.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Honigum

Date d'impression: 29.12.2010

MSDS: 5010

Page 2 de 4

Les méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

7. Manipulation et stockage**Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le contact avec les yeux.

Stockage**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**Valeurs limites d'exposition****Contrôles de l'exposition****Protection respiratoire**

Pas de risques spéciaux à signaler.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**

| | |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | Pâte |
| Couleur: | caractéristique |
| Odeur: | caractéristique |

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | | |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------|
| pH-Valeur (à 20 °C): | non applicable | Testé selon la méthode |
| Modification d'état | | |
| Point d'ébullition: | > 300 °C | |
| Point d'éclair: | > 130 °C | |
| Densité: | 1,2 - 1,7 g/cm ³ | |
| Hydrosolubilité: | insoluble | |
| Densité de vapeur: | > 1 | |

Autres données

| | |
|-----------------------------|----------|
| Température d'inflammation: | > 400 °C |
|-----------------------------|----------|

10. Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Honigum

Date d'impression: 29.12.2010

MSDS: 5010

Page 3 de 4

Conditions à éviter

forte chaleur.

La décomposition s'opère à partir de températures de : 100 °C

Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Formaldéhyde.

Matières à éviter

En cas de contact avec l'eau : Formation de: l'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux

l'hydrogène. Formaldéhyde.

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë**

DL50: Rat. 5000 mg/kg

Effets corrosifs et irritants

Effet irritant sur la peau : non irritant.

Effet irritant sur l'oeil: irritant.

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

Toxicité pour le poisson CL50: > 200 mg/l/96h

Persistance et dégradabilité

Préparation non contrôlée.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Considérations relatives à l'élimination**Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Code d'élimination des déchets-Produit

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

15. Informations relatives à la réglementation**Étiquetage****Phrases-R**

52

Nocif pour les organismes aquatiques.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Fiche de données de sécurité

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Honigum

Date d'impression: 29.12.2010

MSDS: 5010

Page 4 de 4

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

52 Nocif pour les organismes aquatiques.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)